



Annemasse Agglo

Annemasse - Les Voirons Agglomération

Appel à projet artistique

Couleur(s) d'automne

FESTIVAL D'ART ENVIRONNEMENTAL

20 & 21 Septembre 2014

Lac de Machilly – Haute-Savoie

ANNEMASSE - LES VOIRONS AGGLOMÉRATION

11 avenue Emile Zola – BP 225 – 74105 Annemasse cedex

Tél. 04 50 87 83 00 – Fax : 04 50 87 83 22 – www.annemasse-agglo.fr

AMBILLY • ANNEMASSE • BONNE • CRANVES-SALES
ÉTREMBIÈRES • GAILLARD • JUVIGNY • LUCINGES • MACHILLY
SAINT-CERGUES • VÉTRAZ-MONTHOUX • VILLE-LA-GRAND

Présentation

Pour la 7^{ème} année, Annemasse Agglo organise **Couleur(s) d'automne** et renouvelle le festival d'Art environnemental.

Articulé autour du concept « entre nature et culture, ce que la nature nous donne, ce que l'homme en fait », le festival s'intègre dans une manifestation pluridisciplinaire qui accueille un marché aux plantes, des conférences sur des thématiques environnementales, des ateliers artistiques pour enfants et un salon de lecture.

Chaque année, le Lac de Machilly et ses abords accueillent entre 9 et 15 œuvres d'art environnemental (*photos visibles sur le site internet www.annemasse-agglo.fr*).

L'édition 2013 a accueilli près de 10 000 visiteurs.

Dates et lieu

Couleur(s) d'automne 2014 aura lieu les 20 et 21 septembre au Lac de Machilly, en Haute-Savoie.

Le lac situé dans la plaine du Foron, au pied du Massif des Voirons, bénéficie d'un cadre exceptionnel aux portes de l'agglomération annemassienne et de Genève.

Le site est un lieu de promenade, de loisirs sportifs et de pêche. C'est un espace naturel résistant et préservé au cœur d'un territoire sculpté par la main de l'homme, révélateur de la rencontre entre nature et culture. Le lac a fait l'objet en 2010 et jusqu'à l'été 2011 d'une réhabilitation complète.



Vues lac de Machilly – *Autres photos disponibles sur demande*

Objectifs

Annemasse Agglo est engagée dans la valorisation du territoire et de son image. Ce territoire de douze communes (Ambilly, Annemasse, Bonne, Cranves-Sales, Etrembières, Gaillard, Juvigny, Lucinges, Machilly, Saint-Cergues, Vétraz-Monthoux, Ville-la-Grand) au paysage très urbanisé souhaite préserver et valoriser ses espaces naturels et agricoles. A ce titre, Annemasse Agglo affiche fortement une volonté de développer un tourisme doux dédié aux activités de pleine nature et un tourisme culturel fort d'une dynamique événementielle originale et identitaire.

Couleur(s) d'automne, exposition monumentale hors les murs, a pour objectif de proposer une **ouverture des pratiques culturelles à la population**.

Ainsi sont concernés le public local, le public touristique de proximité et les publics d'initiés.

Par la pluridisciplinarité de Couleur(s) d'automne, il s'agit de surprendre, d'interpeller, d'émerveiller ... petits et grands.

Site d'exposition

Le site permet deux formes d'installations, en plein air :

Les œuvres terrestres : œuvres monumentales prévues sur des emplacements autour du lac, formant ainsi une promenade initiatique.

Les œuvres flottantes : œuvres monumentales installées sur le lac (préciser dans le projet les modalités d'installation).

N.B :

* les emplacements seront attribués le premier jour par l'équipe organisatrice (en cas de préférence, le préciser dans le projet)

* le descriptif des lieux est joint en annexe

* la configuration du site, vaste et ouvert, oblige à préférer le caractère monumental

* les chemins devront être laissés libres pour permettre le passage des poussettes et personnes à mobilité réduite.

Conditions générales

> Production des œuvres :

Le projet s'adresse aux artistes qui utilisent comme moyen d'expression la sculpture, la performance artistique, tout ce qui touche au domaine des arts visuels et exercent notamment dans le domaine du land art, de l'art éphémère et de l'art environnemental.

La thématique libre est axée sur le concept général de **Couleur(s) d'automne**, « entre nature et culture, ce que la nature nous donne, ce que l'homme en fait ».

Le caractère environnemental et écologique de la démarche artistique est un point qui sera examiné lors de la sélection des œuvres. La création doit être en adéquation avec les espaces qui l'accueilleront et de nature à capter l'attention des visiteurs.

Les œuvres devront garantir toutes les conditions en matière de sécurité dans un lieu public et ne devront présenter aucun danger pour les visiteurs.

Les matériaux utilisés sont laissés au libre choix de l'artiste : végétaux, minéraux, manufacturés, de récupération.... L'artiste doit s'assurer que les matériaux utilisés sont biodégradables et respectueux de l'environnement.

Les massifs des Voirons et du Salève, les bords de rivières (Foron, Menoge, Arve) et autres espaces naturels environnants seront des sites privilégiés pour la récolte des matériaux végétaux.

L'artiste se déplacera avec son propre matériel et devra être le plus possible autonome dans la progression de son travail. Néanmoins, du matériel et une assistance technique pourront être mis à disposition de l'artiste. Dans ce cas, l'artiste devra préciser ses besoins dans le dossier de candidature. **L'achat des matériaux reste à la charge de l'artiste et sera sous sa responsabilité.**

Les artistes seront accueillis à partir du lundi 15 septembre 2014, pour une **production in situ et originale** des œuvres. **Leur présence est indispensable à cette date.**

> Pérennité de l'œuvre :

L'œuvre réalisée sera présentée le temps de l'événement : le week-end des 20 et 21 septembre 2014. Elle sera maintenue sur le site aussi longtemps que son état le permettra et **au minimum trois semaines après le festival.**

Le site sera surveillé la nuit pendant une partie de la semaine de création et pendant le week-end du festival. Les œuvres ne seront pas assurées.

Le comité d'organisation s'arroge le droit de retirer les vestiges d'une œuvre en rupture avec son aspect initial et ne permettant plus l'accès à son esprit originel ou présentant un danger pour la sécurité des visiteurs. L'opération de retrait advient après information de l'artiste. Les matériaux pouvant être récupérés seront stockés plusieurs mois dans des bâtiments d'Annemasse Agglo et seront à la disposition des artistes souhaitant venir les chercher.

> Sélection des œuvres :

Pour garantir un niveau de qualité artistique, un comité de sélection sera mis en place avec les partenaires institutionnels, des professionnels de l'art et de la culture, des représentants de publics initiés et non-initiés.

Les artistes seront informés du résultat du comité de sélection **au début du mois d'août 2014.**

> Médiation :

Des visites d'élèves de classes élémentaires seront organisées le jeudi 18 et le vendredi 19 septembre 2014. Ces visites seront gérées par des animateurs culturels et encadrées par les enseignants afin de respecter le travail des artistes. Des rencontres, d'une durée limitée, pourront être organisées entre les classes et les artistes pour qu'ils expliquent leur démarche artistique.

Une visite inaugurale sera réalisée par les artistes le jour de l'ouverture de la manifestation. Pendant le week-end, des visites par des médiateurs pourront également être organisées.

> Communication :

Annemasse Agglo et Annemasse Tourisme assureront la promotion de l'événement par la réalisation et la diffusion de supports de communication (programmes, dossier de presse, affiches...)

Un photographe sera également présent pendant la semaine de création pour suivre le travail des artistes. Les photographies prises à cette occasion seront ensuite utilisées pour l'élaboration d'une exposition et d'un catalogue (édité tous les deux ans).

Pendant le week-end de Couleur(s) d'automne, la Ville d'Annemasse organisera la première phase du concours pour l'attribution du *Prix Ducastel*. Un des artistes présents sur Couleur(s) d'automne sera sélectionné pour participer au jury final prévoyant l'attribution d'une dotation de 2 500 € pour une création d'une œuvre éphémère à partir du mois de juin 2015 dans le Parc de la Fantasia à Annemasse.

> Frais de production :

Le montant de la prestation versé pour la création et la réalisation de l'œuvre aux artistes est de **1 500 € TTC.**

> Défraiement :

Un forfait transport sera versé à chaque artiste sur la base d'un trajet aller-retour depuis le lieu de résidence (plafonné à 500 €).

Les frais de repas et d'hébergement seront pris en charge par Annemasse Agglo.

L'hébergement se fera chez l'habitant ou en gîte.

> Contrat :

Un contrat liera Annemasse Agglo et l'artiste. Il précisera les conditions générales de participation (organisation, dates de montage et démontage, assurances...).

La présence de l'artiste sera obligatoire pendant la durée de l'événement.

Remarque : la production artistique exposée reste propriété des artistes. La reproduction à usage de communication des œuvres est acquise par Annemasse Agglo, pour la promotion de l'événement et de son action en matière culturelle.

Calendrier Couleur(s) d'Automne 2014

- Appel à projets :	
Date limite de dépôt des dossiers de candidature	23 juin 2014
Sélection des projets artistiques	Juillet 2014
Réponse aux artistes	Début août 2014
-Période de production des œuvres :	
Accueil des artistes sur le site	15 septembre 2014
Production des œuvres	du 16 au 19 septembre 2014
- Journées de rencontre avec les publics	18 et 19 septembre 2014
- Festival Couleur(s) d'Automne	20 et 21 septembre 2014
Visite inaugurale en présence des artistes	

Dossier de candidature

Le dossier de candidature sera constitué des éléments suivants :

- Bulletin de candidature complété et signé (ci-joint)
- Description de la démarche artistique envisagée en adéquation avec le concept de Couleur(s) d'automne (ci-jointe)
- Une esquisse du projet sur format A3 et de manière anonyme, sur laquelle seront précisés notamment les matériaux utilisés et la logistique nécessaire au montage (temps de montage, matériel nécessaire)
- Justificatifs d'inscription à un organisme artistique (Maison des artistes, Agessa ou tout organisme similaire) ou à une structure professionnelle habilitée à établir une facturation
- Un CV relatant le parcours artistique du candidat et une photo
- Tout document permettant de cerner la démarche de l'artiste (extrait de book...)

L'esquisse du projet et la démarche artistique des artistes retenus seront insérées dans les cartels et autres supports de médiation ou de communication créés dans le cadre de ce festival. L'équipe d'organisation pourra éventuellement demander aux artistes retenus de fournir des éléments complémentaires pour l'élaboration de ces supports.

Les dossiers des artistes non retenus pourront leur être retournés. Joindre une enveloppe suffisamment affranchie libellée au nom et à l'adresse de l'artiste.

Modalités

Le dossier de candidature doit être envoyé avant le **23 juin 2014** à l'adresse suivante :

ANNEMASSE AGGLO
11 avenue Emile Zola
BP 225
74105 ANNEMASSE Cedex

Ou par courriel : claudine.rouge-pullon@annemasse-agglo.fr

Contacts

Claudine Rouge-Pullon,
Chargée de la coordination culturelle du Festival
04.50.87.83.03



Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

Couleur(s) d'automne 2014

Festival d'Art environnemental

20 & 21 septembre 2014

Lac de Machilly

Bulletin de candidature

Nom Prénom

Adresse

.....

Téléphone

Courriel

Site internet

Titre de l'œuvre

.....

Emplacement

- terrestre
- sur le lac

Je serai disponible pour un échange avec une ou deux classes de cours élémentaire, encadrée(s) par un enseignant :

- oui
- non

Je, soussigné(e)

Déclare me porter candidat(e) pour participer à l'événement **Couleur(s) d'automne** qui aura lieu les 20 & 21 septembre 2014, en pleine connaissance et acceptation des conditions décrites dans l'appel à projet artistique.

Mention manuscrite « lu et approuvé »

Date Signature

